

de sa maison d'affaires sur la rue Saint-Jacques, en obstruant le trottoir à côté de la bâtisse de la "Sovereign Bank."

L'inspecteur de la Ville et l'inspecteur des bâtisses donnent des explications à la Commission, et après mûres délibérations, il est

Résolu: Que l'hon. juge Ouimet, le propriétaire de la bâtisse dont le magasin de M. Cochentaler fait partie, soit requis d'enlever les poteaux qui constituent l'obstruction du trottoir en face dudit magasin.

REQUETES, ETC.

—De M. F. Rasmussen, 405 rue Rachel, attirant l'attention de la Commission sur l'absence de noms de rues au coin des rues Rachel et Saint-Denis, et aussi au coin des rues Drolet et Rachel et un peu partout dans la Ville.

Résolu: Que les contremaîtres de section soient requis de préparer une liste, sous trente jours, des angles des rues qui ne sont pas pourvus de plaques indiquant les noms des rues dans leurs sections respectives.

—De MM. A. Prieur et A. Vincent, faisant application pour une position dans le bureau des ingénieurs du département.

Déposée sur le bureau.

—De la succession F.-X. Moisan, offrant de céder le terrain requis pour l'ouverture de la rue Déséry, de la rue Sherbrooke à la rue Nolan, conditionnellement.

Après mûres délibérations, il est

Résolu: Que rapport soit fait au Conseil recommandant que le terrain requis pour l'ouverture de la rue Déséry, depuis la rue Sherbrooke jusqu'à la rue Nolan, soit accepté à titre gratuit, à la condition que pendant les cinq années qui suivront la date de ladite cession, l'évaluation municipale des lots appartenant à la succession et ayant front sur cette partie de la rue Déséry ne soit pas augmentée. Mais ce privilège disparaît dès que la succession dispose d'aucun de ces lots. Et de plus, qu'instruction soit donnée aux notaires de la Ville de préparer un acte de cession, en conséquence. Le tout sujet à l'approbation de la Commission des Finances.

RAPPORTS

—De l'inspecteur de la Ville soumettant un plan et un état détaillé au sujet de la rue Larivière.

—Soumise aussi une lettre en date du 7 mars, adressée au président, le priant de faire effacer les lignes homologuées de la rue Larivière, entre l'avenue DeLorimier et la rue Dumont.

Après une étude attentive du plan et du rapport, il est

Résolu: Que rapport soit fait au Conseil recommandant que soient effacées les lignes homologuées de la rue Larivière entre l'avenue DeLorimier et la rue Dumont, et que les avocats de la Ville soient priés de prendre les procédures nécessaires à cette fin.

—Sur rapport de l'inspecteur de la Ville, il est

Résolu: Que rapport soit fait au Conseil recommandant d'autoriser la Commission de la Voirie à construire un égout dans la rue Amity, depuis la rue Parthenais jusqu'à 50 pieds de l'avenue DeLorimier, et dans la rue Chaussé, à partir de la rue Amity jusqu'à 60 pieds, de la rue Sherbrooke.

—Soumise une lettre de M. I. Préfontaine offrant de céder gratuitement et sans condition la rue Resther, de la rue Gifford à l'avenue Laurier.

Référée à l'inspecteur de la Ville pour les plans et estimés.

—Soumise et lue une opinion des avocats de la Ville au sujet du coût de l'ouverture de la rue Gain, du côté nord, jusqu'à la rue Sainte-Catherine.

—Les requêtes des propriétaires intéressés sont de nouveau prises en considération, et après mûres délibérations, il est

Résolu: Que les avocats de la Ville soient requis d'examiner les requêtes en question et dire si les propriétaires intéressés seront responsables du coût total de l'expropriation nécessaire pour accéder à leur demande.

—Sur rapport de l'inspecteur de la Ville, il est

Résolu: Que rapport soit fait au Conseil, recommandant que la somme de \$400.57 soit virée de la balance disponible du crédit des "trottoirs permanents," sur le côté ouest de la rue Saint-Laurent, de la rue Sherbrooke à l'avenue des Pins, et soit dépensée pour compléter les trottoirs perma-

nent premises on St. James street, and the obstructing of the sidewalk next to the new Sovereign Bank Building.

The City Surveyor and the Building Inspector explained the matter to the Committee, and after mature deliberation, it was

Resolved: That the Hon. judge Ouimet, proprietor of the building of which Mr. Cochentaler's store forms part, be required to remove the posts which obstruct the sidewalk at the said premises.

PETITIONS, ETC.

—From Mr. F. Rasmussen, 405 Rachel street, drawing attention to lack of street name signs at corner of Rachel and St. Denis streets and also at corner of Drolet and Rachel streets and throughout the City in general.

Resolved: That the section foremen be instructed to prepare a list within thirty days, of the street intersections which are not provided with street name plates, within their respective sections.

—From Mr. A. Prieur and Mr. A. Vincent, applying for position on engineering staff of the Department.

Laid on the table.

—From the estate F. X. Moisan, offering to cede land required for opening of Desery street, from Sherbrooke street to Nolan street, conditionally.

After mature deliberation, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the land required for the opening of Desery street, from Sherbrooke street to Nolan street, be accepted gratuitously from the estate F. X. Moisan on condition that for a period of five years from the date of the said cession the municipal valuation of the lots belonging to said estate and fronting on said portion of Desery street shall not be increased. But any lots which may be disposed of by said estate shall not be subject to said condition. And furthermore that the City Notaries be instructed to prepare a deed of cession accordingly. The whole subject to the approval of the Finance Committee.

REPORTS.

—From the City Surveyor submitting plan and detailed statement anent Larivière street.

—Submitted also a letter dated March 7th addressed to the chairman praying that the homologated lines of Larivière street be erased between DeLorimier avenue and Dumont street.

After careful consideration of the plan and report, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the homologated lines of Larivière street between DeLorimier avenue and Dumont street be erased, and that the City Attorneys be instructed to take the necessary legal step to that end.

—On the report of the City Surveyor, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the Road Committee be authorized to have a sewer constructed in Amity street, from Parthenais street to within 50 feet of DeLorimier avenue, and in Chaussé street, from Amity street to within 60 feet of Sherbrooke street.

—Submitted a letter from Mr. I. Préfontaine offering to cede gratuitously and unconditionally Resther street, from Gifford street to Laurier avenue.

Referred to City Surveyor for plans and estimates.

—Submitted and read the opinion of the City Attorneys anent the cost of opening Gain street northwards to St. Catherine street.

—The petitions of the interested proprietors were taken once more into consideration, and after mature deliberation, it was

Resolved: That the City Attorneys be requested to examine the petitions in question and state if the interested proprietors would be responsible for the total cost of the expropriation necessary to accede to their request.

—On the report of the City Surveyor, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the sum of \$400.57 be varied from available balance out of appropriation for permanent sidewalk on west side of St. Lawrence street, from Sherbrooke street to Pine